

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01727

Numéro SIREN : 788 836 393

Nom ou dénomination : A.G.I.R

Ce dépôt a été enregistré le 13/03/2024 sous le numéro de dépôt B2024/004858

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2023

Exercice ouvert le	01/07/2022	et clos le	30/06/2023	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
EURL A.G.I.R		Certifié conforme par le gérant	
SIRET	7 8 8 8 3 6 3 9 3 0 0 0 1 7		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
6 Lotissement MONTCHAMPET			
38660 SAINTE MARIE D'ALLOIX			

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

Activités exercées	Commerce de gros (commerce interentreprises) de parfumerie	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	--	--	--------------------------

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Territoire entrepreneur, art 44 octies A
Entreprises nouvelles art. 44 septies	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W	☐
--	--------------------------

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case ☐
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ☐ dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité
---	--

Nom et coordonnées	ECF	Viseur conventionné	Visa : CGA
- du prestataire :			
- du comptable : SARL AUDIT CONSEIL EXPERTISE			
118, rue Georges Guynemer 34 130 MAUGUIO			
Tél : 0499137300			
- du conseil :			
Tél :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
Tél :			
- N° d'agrément :			

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2023

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		(c)				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)				
Montant des distributions		(e)				
autres que celles visées en (a),		(f)				
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		(g)				
		(h)				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		(i)				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)				

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) - SARL – tous les associés ; - SCA – associés gérants ; - SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
HESSE-MICHAELIS Anke 6, Lotissement Montchampet 38660 SAINTE MARIE D'ALLOIX		2023	8 000				

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)			
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
MVLT réalisée au cours de l'exercice				
MVLT restant à reporter				
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice				
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice				

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

	EURL A.G.I.R
	6 Lotissement MONTCHAMPET
	38660 SAINTE MARIE D'ALLOIX
Numéro SIRET du principal établissement	78883639300017
Code APE	4645Z

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie

Complément

Lieu-dit / hameau

Code postal / Ville

Pays

I Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	1 085
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	1 085
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois / 12	42 500
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice	
j Dont résultat net imposable dans la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k	

l **III Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)

m **IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)

Désignation de l'entreprise EURL A.G.I.R										Néant ☐ *																																																																																				
Adresse de l'entreprise 6 Lotissement MONTCHAMPET 38660 SAINTE MARIE D'ALLOIX																																																																																														
Numéro SIRET* 7 8 8 8 3 6 3 9 3 0 0 0 1 7																																																																																														
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12										Durée de l'exercice précédent* 12																																																																																				
Exercice N clos le 30/06/2023																																																																																														
ACTIF																																																																																														
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th>Brut 1</th> <th>Amortissements-Provisions 2</th> <th>Net 3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">ACTIF IMMOBILISÉ</td> <td>Immobilisations incorporelles</td> <td>010</td> <td>012</td> <td></td> </tr> <tr> <td> Fonds commercial*</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> Autres*</td> <td>014</td> <td>016</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Immobilisations corporelles*</td> <td>028</td> <td>030</td> <td>13 656</td> </tr> <tr> <td>Immobilisations financières* (1)</td> <td>040</td> <td>042</td> <td>500</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total I (5)</td> <td>044</td> <td>048</td> <td>13 656</td> </tr> <tr> <td rowspan="10">ACTIF CIRCULANT</td> <td>STOCKS</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> Matières premières, approvisionnements, en cours de production*</td> <td>050</td> <td>052</td> <td></td> </tr> <tr> <td> Marchandises *</td> <td>060</td> <td>062</td> <td>15 618</td> </tr> <tr> <td>Avances et acomptes versés sur commandes</td> <td>064</td> <td>066</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Créances (2)</td> <td>068</td> <td>070</td> <td>2 170</td> </tr> <tr> <td> Clients et comptes rattachés*</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> Autres* (3)</td> <td>072</td> <td>074</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Valeurs mobilières de placement</td> <td>080</td> <td>082</td> <td>496</td> </tr> <tr> <td>Disponibilités</td> <td>084</td> <td>086</td> <td>4 123</td> </tr> <tr> <td>Charges constatées d'avance *</td> <td>092</td> <td>094</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total II</td> <td>096</td> <td>098</td> <td>22 409</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total général (I + II)</td> <td>110</td> <td>112</td> <td>22 909</td> </tr> </tbody> </table>														Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		Fonds commercial*				Autres*	014	016		Immobilisations corporelles*	028	030	13 656	Immobilisations financières* (1)	040	042	500	Total I (5)		044	048	13 656	ACTIF CIRCULANT	STOCKS				Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		Marchandises *	060	062	15 618	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		Créances (2)	068	070	2 170	Clients et comptes rattachés*				Autres* (3)	072	074		Valeurs mobilières de placement	080	082	496	Disponibilités	084	086	4 123	Charges constatées d'avance *	092	094		Total II		096	098	22 409	Total général (I + II)		110	112	22 909	
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3																																																																																										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012																																																																																											
	Fonds commercial*																																																																																													
	Autres*	014	016																																																																																											
	Immobilisations corporelles*	028	030	13 656																																																																																										
	Immobilisations financières* (1)	040	042	500																																																																																										
Total I (5)		044	048	13 656																																																																																										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS																																																																																													
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052																																																																																											
	Marchandises *	060	062	15 618																																																																																										
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066																																																																																											
	Créances (2)	068	070	2 170																																																																																										
	Clients et comptes rattachés*																																																																																													
	Autres* (3)	072	074																																																																																											
	Valeurs mobilières de placement	080	082	496																																																																																										
	Disponibilités	084	086	4 123																																																																																										
	Charges constatées d'avance *	092	094																																																																																											
Total II		096	098	22 409																																																																																										
Total général (I + II)		110	112	22 909																																																																																										
PASSIF																																																																																														
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4"></th> <th>Exercice N NET 1</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="10">CAPITAUX PROPRES</td> <td>Capital social ou individuel*</td> <td>120</td> <td></td> <td>1 000</td> </tr> <tr> <td>Écarts de réévaluation</td> <td>124</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Réserve légale</td> <td>126</td> <td></td> <td>100</td> </tr> <tr> <td>Réserves réglementées*</td> <td>130</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)</td> <td>131</td> <td></td> <td>371</td> </tr> <tr> <td>Report à nouveau</td> <td>134</td> <td></td> <td>14 236</td> </tr> <tr> <td>Résultat de l'exercice</td> <td>136</td> <td></td> <td>(800)</td> </tr> <tr> <td>Subventions d'investissement</td> <td>137</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Provisions réglementées</td> <td>140</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total I</td> <td>142</td> <td></td> <td>14 907</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Provisions pour risques et charges</td> <td colspan="2">Total II</td> <td>154</td> </tr> <tr> <td rowspan="5">DETTES (4)</td> <td>Emprunts et dettes assimilées</td> <td>156</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</td> <td>164</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Fournisseurs et comptes rattachés*</td> <td>166</td> <td></td> <td>450</td> </tr> <tr> <td>Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)</td> <td>169</td> <td>7 073</td> <td>7 551</td> </tr> <tr> <td>Produits constatés d'avance</td> <td>174</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total III</td> <td>176</td> <td></td> <td>8 002</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total général (I + II + III)</td> <td>180</td> <td></td> <td>22 909</td> </tr> </tbody> </table>																Exercice N NET 1	CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		1 000	Écarts de réévaluation	124			Réserve légale	126		100	Réserves réglementées*	130			Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131		371	Report à nouveau	134		14 236	Résultat de l'exercice	136		(800)	Subventions d'investissement	137			Provisions réglementées	140			Total I		142		14 907	Provisions pour risques et charges		Total II		154	DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			Fournisseurs et comptes rattachés*	166		450	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)	169	7 073	7 551	Produits constatés d'avance	174			Total III		176		8 002	Total général (I + II + III)		180		22 909
				Exercice N NET 1																																																																																										
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		1 000																																																																																										
	Écarts de réévaluation	124																																																																																												
	Réserve légale	126		100																																																																																										
	Réserves réglementées*	130																																																																																												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131		371																																																																																										
	Report à nouveau	134		14 236																																																																																										
	Résultat de l'exercice	136		(800)																																																																																										
	Subventions d'investissement	137																																																																																												
	Provisions réglementées	140																																																																																												
	Total I		142		14 907																																																																																									
Provisions pour risques et charges		Total II		154																																																																																										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156																																																																																												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164																																																																																												
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		450																																																																																										
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)	169	7 073	7 551																																																																																										
	Produits constatés d'avance	174																																																																																												
Total III		176		8 002																																																																																										
Total général (I + II + III)		180		22 909																																																																																										
<table border="1"> <thead> <tr> <th>RENVOIS</th> <th>(1)</th> <th>(2)</th> <th>(3)</th> <th>(4)</th> <th>(5)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>Dont immobilisations financières à moins d'un an</td> <td>193</td> <td></td> <td>Dont dettes à plus d'un an</td> <td>195</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Dont créances à plus d'un an</td> <td>197</td> <td></td> <td>Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*</td> <td>182</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Dont comptes courants d'associés débiteurs</td> <td>199</td> <td></td> <td>Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*</td> <td>184</td> </tr> </tbody> </table>												RENVOIS	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)		Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		Dont dettes à plus d'un an	195		Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184																																																											
RENVOIS	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)																																																																																									
	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		Dont dettes à plus d'un an	195																																																																																									
	Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182																																																																																									
	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184																																																																																									

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **EURL A.G.I.R**Néant ☐ *Exercice N clos le
30/06/2023**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210	14 471
		et livraisons	215		214	
	Production vendue	biens				
		services*	217		218	24 893
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	2 483
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	41 849
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	10 407
	Variation de stocks (marchandises)*				236	(284)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier : 2 352)			242	21 291
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 275)	243	275	244	1 406
	Rémunérations du personnel*				250	8 000
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	1 149
	Dotations aux amortissements*				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }	259		262	711
	Total des charges d'exploitation (II)				264	42 681

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280	31	
	Produits exceptionnels		(IV)	290		
	Charges financières		(V)	294		
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	}	(VI)	300
		{ dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
Impôts sur les bénéfices*		(VII)	306			

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2

Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		314	800
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318			
	Provisions non déductibles*	322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)	324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés 247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC 248	330	1 886
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option () Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D) 249			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999			

Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU (44. octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quinquies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344	
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993	
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies)	992			
	Dont divers				350
	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	
			Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641	

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Déficits	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	1 085	354	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière :	356			
	Déficits antérieurs reportables : * 41 442			360	1 085
	Dont imputés sur le résultat :				
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	372

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	989	442		444		446	989				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	1 221	462		464	1 221	466					
	Autres immobilisations corporelles	470	12 667	472		474		476	12 667				
Immobilisations financières		480	500	482		484		486	500				
TOTAL		490	15 378	492		494	1 221	496	14 156				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	989	532		534		536	989		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	1 221	552		554	1 221	556			
	Autres immobilisations corporelles	560	12 667	562		564		566	12 667		
TOTAL		570	14 878	572		574	1 221	576	13 656		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
AUTO COTE D AZUR											
TOTAL		578	1 221	580	1 221	582		584		586	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579						Régularisations	590	583	594
TOTAL									596	585	597

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL A.G.I.R

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres mmob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	41 442
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	1 085
Déficits reportables	984	40 356
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	40 356

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325			
dont cotisations facultatives Madelin				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*			380	1 148
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	1 148		
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	2 894
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	1 798
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : EURL A.G.I.R															Néant		☒			
Exercice ouvert le : 01/07/2022															et clos le : 30/06/2023		Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS																				
Effectifs moyens du personnel															376					
Dont apprentis															657					
Dont handicapés															651					
Effectifs affectés à l'activité artisanale															861					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																				
I Chiffre d'affaires de référence CVAE																				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															108					
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															118					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															119					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															105					
TOTAL 1															106					
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															115					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															143					
Subventions d'exploitation reçues															113					
Variation positive des stocks															111					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															116					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															153					
TOTAL 2															144					
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																				
Achats															121					
Variation négative des stocks															145					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances															125					
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															146					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															133					
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															148					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															128					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															135					
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante															150					
TOTAL 3															152					
IV Valeur ajoutée produite																				
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137			
V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises																				
Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).															117					
Cadre réservé au-mono établissement au sens de la CVAE																				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.																				
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)															022					
Effectifs au sens de la CVAE															023					
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)															026					
Période de référence															024		/ /			
Date de cessation															186		/ /			
Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.																				

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30/06/2023

N° SIRET

7 8 8 8 3 6 3 9 3 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL A.G.I.R

ADRESSE (voie) 6 Lotissement MONTCHAMPET

CODE POSTAL 38660

VILLE SAINTE MARIE D'ALLOIX

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique MICHAELIS Prénom(s) Anke
Nom marital HESSE-MICHAELIS % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 11081969 N° Département 99 Commune HANAU Pays ALLEMAGNE
Adresse : N° 6 Voie Lotissement Montchampet
Code Postal 38660 Commune SAINTE MARIE D'ALLOIX Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/06/2023

N° SIRET

7 8 8 8 3 6 3 9 3 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL A.G.I.R

ADRESSE (voie) 6 Lotissement MONTCHAMPET

CODE POSTAL 38660

VILLE

SAINTE MARIE D'ALLOIX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

A.G.I.R
Société À Responsabilité Limitée au capital de 1.000,00 Euros
Siège social : 6 lotissement Montchampet
38660 Sainte Marie d'Alloix
788 836 393 RCS Grenoble

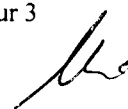
RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 30 JUIN 2023
DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 29 DÉCEMBRE 2023

Madame,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, le rapport sur les opérations de l'exercice clos le 30 juin 2023, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis à approbation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

BILAN Durée	30/06/2023 12 mois	30/06/2022 12 mois	Écart %
BILAN ACTIF			
Total des immobilisations corporelles	0	0	0,00
Total des immobilisations financières	500	500	0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	500	500	0,00
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours	15 619	15 334	1,86
Clients et comptes rattachés	2 171	2 095	3,64
Autres créances		754	-100,00
Créances	2 171	2 849	-23,80
Valeurs mobilières de placements	496	496	0,00
Disponibilités	4 124	2 960	39,29
Total des disponibilités hors charges constatées d'avance	4 620	3 456	33,65
Charges constatées d'avance		180	-100,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	22 409	21 820	2,70
TOTAL ACTIF	22 909	22 320	2,64
BILAN PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	1 000	1 000	0,00
Réserve légale	100	100	0,00
Autres réserves	371	371	0,00
Report à nouveau	14 237	22 721	-37,34
RESULTAT DE L'EXERCICE	-801	-8 484	90,56
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	14 907	15 708	-5,10
AUTRES FONDS PROPRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	451	380	18,67
Autres dettes	7 551	6 232	21,17
TOTAL DETTES	8 002	6 612	21,03
TOTAL PASSIF	22 909	22 320	2,64



L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RÉSULTAT	30/06/2023	30/06/2022	Écart %
Durée	12 mois	12 mois	
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	39 365	40 560	-2,95
Coût des achats et charges externes	31 414	24 066	30,54
VALEUR AJOUTEE	7 951	16 494	-51,80
Impôts, taxes et versements assimilés	1 406	2 895	-51,43
Charges de personnel	9 150	25 411	-63,99
Subventions d'exploitation	0	3 000	-100,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-2 605	-8 812	70,44
Autres produits	2 484	312	695,13
Dotations aux amortissements et provisions	0	0	0,00
Autres charges	711	27	2547,80
RESULTAT D'EXPLOITATION	-832	-8 527	90,24
Résultat financier	32	42	-25,18
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-801	-8 484	90,56
Résultat exceptionnel	0	0	0,00
Impôt sur les bénéfices	0	0	0,00
RESULTAT NET COMPTABLE	-801	-8 484	90,56

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 39 365 € contre 40 560 € pour l'exercice précédent, soit une diminution de 2,95%.

Le total des charges d'exploitation ressort à 41 970 €, sans dotations aux provisions et amortissements.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 25 411 € à 9 150 €, soit une diminution de 63,99 %.

Le résultat d'exploitation ressort à -832 € contre -8 527 € pour l'exercice précédent, marquant une progression de 90,24 %.

Le résultat financier, d'un montant de 32€ contre 42 € pour l'exercice précédent permet de dégager un résultat courant avant impôt de -801 € contre -8 484 € au 30 juin 2022.

Le résultat exceptionnel s'élève, comme à l'exercice précédent, à 0 €.

En conséquence du résultat fiscal, il n'a pas été provisionné d'impôt sur les bénéfices pour cet exercice.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat déficitaire de -801 €, représentant 2,03 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en augmentation de 90,56 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par une perte de - 8 484 €, soit 20,92 % du chiffre d'affaires.

L'activité de l'exercice s'est stabilisée par rapport à l'année dernière, mais les suites de la situation sanitaire COVID-19 ont continuées à impacter l'évolution de la société.

La diminution des charges a permis de retrouver un équilibre.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Malgré les difficultés rencontrées au cours du dernier exercice, nous gardons cependant bon espoir face à l'avenir et avons d'ores et déjà pris des mesures tant sur le plan commercial qu'au niveau de la gestion, en vue d'améliorer la rentabilité de notre activité.

Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier n'est à signaler sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et de développement

La société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prise de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition de l'affectation du résultat

Déduction fait de toutes charges et de tous amortissements, les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2023 font ressortir une perte de 801 €, qu'il conviendrait d'affecter en totalité au compte "Report à Nouveau" qui s'élève ainsi à 13 436€.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je prends acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice : 30/06/2021

- Dividende global distribué :6 000,00 €

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conventions réglementées

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023.

Rémunération de la gérance

Je propose de ratifier la rémunération de la gérance.

Une décision en ce sens sera proposée.

J'espère que les décisions qui ont été proposées recevront agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la gérance pour l'exercice clos le 30 juin 2023.



La gérance

DECISIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 29 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt-neuf décembre, à quinze heures,

Madame Anke HESSE-MICHAELIS associée unique de la société A.G.I.R, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'associée unique déclare que les documents suivants, établis par Madame Anke HESSE-MICHAELIS, gérante, lui ont été adressés dans le délai légal :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 juin 2023,
- Le texte des décisions proposées.

L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, dressé par la gérance, a été mis à sa disposition au siège social dans le même délai.

Puis l'associée unique examine les différents points suivants :

- Examen du rapport de gestion de la gérance
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023,
- Quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de cet exercice,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

L'associée unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'associée unique, après lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 juin 2023, approuve ces comptes tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.



DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2023, s'élevant 801 €, en totalité au compte "Report à Nouveau" qui s'élève ainsi à 13 436€.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice : 30/06/2021

- Dividende global distribué :6 000,00 €

TROISIÈME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

QUATRIÈME DECISION

L'associée unique décide de ratifier la rémunération annuelle de Madame Anke HESSE-MICHAELIS, gérante, d'un montant de 8.000,00 € au titre de l'exercice clos au 30/06/2023, outre le remboursement de ses frais sur justificatifs.

La société continuera de prendre en charge ses cotisations.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique



TEXTE DES DECISIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

DU 29 DÉCEMBRE 2023

PREMIÈRE DECISION

L'associée unique, après lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 juin 2023, approuve ces comptes tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2023, s'élevant 801 €, en totalité au compte "Report à Nouveau" qui s'élève ainsi à 13 436€.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice : 30/06/2021

- Dividende global distribué :6 000,00 €

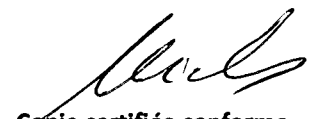
TROISIÈME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

QUATRIÈME DECISION

L'associée unique décide de ratifier la rémunération annuelle de Madame Anke HESSE-MICHAELIS, gérante, d'un montant de 8.000,00 € au titre de l'exercice clos au 30/06/2023, outre le remboursement de ses frais sur justificatifs.

La société continuera de prendre en charge ses cotisations.


Copie certifiée conforme
La Gérance

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE

PAR L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 29 DÉCEMBRE 2023

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2023, s'élevant 801 €, en totalité au compte "Report à Nouveau" qui s'élève ainsi à 13 436€.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice : 30/06/2021

- Dividende global distribué :6 000,00 €



A.G.I.R
Société À Responsabilité Limitée au capital de 1.000,00 Euros
Siège social : 6 lotissement Montchampet
38660 Sainte Marie d'Alloix
788 836 393 RCS Grenoble

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS
WISEES PAR L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 DÉCEMBRE 2023

Cher associé,

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023.

Nous vous remercions d'en prendre acte.


La gérance